

COMMISSION SCOLAIRE EASTERN TOWNSHIPS

CONSEIL DES COMMISSAIRES EXTRAORDINAIRE

MARDI, LE 14 MARS 2023 – 18H15
SALLE DE CONFÉRENCE DE LA CSET
340, RUE SAINT-JEAN-BOSCO
MAGOG (QUÉBEC) J1X 1K9

PROCÈS-VERBAL

Améliorer la littératie et la numératie – Prévenir le décrochage scolaire

COMMISSAIRES		COMMISSAIRES PARENTS	
Gordon Barnett	Z	Richard Gosselin	Z
Claire Beaubien	Z	Helene Turgeon	Z
Shawn Jersey	Z	Daniel Zigby, vice président	Z
Richard Gagnon	Z	Eliza McKnight	Z
Gary Holliday	Z	COMITÉ DES DIRECTEURS	
Joy Humenuik, vice-présidente	Z	Éric Campbell – Secrétaire général	Z
Mary-Ellen Kirby	Z	Kandy Mackey – Assistante directrice générale	Z
Frank MacGregor	Z	Michel Soucy – Directeur général	P
Alice McCrory	A	Caroline Dufresne – Directrice des Ressources humaines	A
Jonathan Murray	Z	Sophie Leduc – Directrice des services financiers	Z
Michael Murray, président	Z	Eva Lettner – Directrice de technologies d'enseignement et services pédagogiques	Z
Tina Pezzi-Bilodeau	Z	Emmanuelle Gaudet – Directrice des services complémentaires	A
		Éric Plante – Directeur des ressources matérielles	A

ZOOM (Z) – MEMBRES PRÉSENTS (P) – MEMBRES ABSENTS (A)

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président ouvre la séance à 18h15.

2. QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

QUORUM A ÉTÉ ÉTABLI PAR la commissaire C. Beaubien d'adopter l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du 14 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité

3. RESPECT DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Le Président a constaté avec le Secrétaire général que la procédure de convocation était conforme à l'article 165 de la loi sur l'instruction publique.

Tous les commissaires présents ont reçu la convocation dans les délais prescrits.

Adoptée à l'unanimité

4. AFFAIRES NOUVELLES

Le directeur général, M. Soucy a présenté la résolution suivante :

4.1 Résolution N° CSET 23-03-56

Adhésion à l'Union réciproque d'assurance scolaire du Québec (URASQ)

ATTENDU les hausses importantes des primes des assureurs privés pour les protections d'assurance responsabilité civile depuis les 5 dernières années;

ATTENDU les conclusions de l'étude actuarielle de faisabilité d'un regroupement de 62 centres de services scolaires et commissions scolaires démontrant la faisabilité et la viabilité d'une assurance autogérée sous la forme d'une union réciproque (ci-après : « l'union ») prévue à la *Loi sur les assureurs* (RLRQ., c. A-32.1);

ATTENDU que les analyses actuarielles démontrent que la viabilité de l'union repose sur un engagement des membres pour une première période de cinq ans;

ATTENDU que la participation à l'union réciproque constitue un niveau de protection équivalent et parfois supérieur à celle du marché privé;

ATTENDU que les primes à prévoir sur les cinq ans seront équivalentes ou moindres en estimant les augmentations à prévoir des assureurs privés et que l'union aura ainsi accumulé un Fonds de réserve important pour sa pérennité;

ATTENDU que chaque membre à l'union doit désigner un représentant parmi les cadres et hors-cadres de son organisation pour le représenter;

ATTENDU le projet de convention déposé soumis avec les présentes :

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire D. Zigby **D'ADHÉRER** à l'union réciproque pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2028;

D'AUTORISER la directrice générale ou le directeur général à signer la convention des membres pour et au nom du centre de services scolaire/de la commission scolaire et de prendre toutes mesures ou actions nécessaires à y donner plein effet;

DE DÉSIGNER É. Campbell, secrétaire général à titre de représentant du centre de services scolaire/de la commission scolaire pour le dossier d'assurances et qu'en l'absence du secrétaire général, le directeur général peut également représenter la commission scolaire.

Adoptée à l'unanimité

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

6. AJOURNEMENT

Tous les sujets ayant été épuisés, le commissaire R. Gagnon recommande d'ajourner la réunion à 18h24.

Éric Campbell
Secrétaire général

Michael Murray
Président

EC/gm
14.03.2023